

MANDAT D'ETUDE CONFIE A PLUSIEURS ARCHITECTES

HOME - BEAULIEU

3EME HOME POUR PERSONNES AGEES

SIERRE

RAPPORT DU GROUPE D'EXPERTS

I ANALYSE. PRELIMINAIRE

1.1 Projets déposés

Les quatre projets des architectes invités ont été rendus dans les délais, à savoir ceux de :

Jean-Gérard Giorla
 André Meillard
 Paul-Alain Métrailler et Raymond Beaud
 Michel Zufferey

1.2 Contrôle des documents

Tous les documents exigés dans le programme ont été fournis, à l'exception des calculs des surfaces et du cube dans le projet Meillard, où seuls les résultats sont donnés.

Quant au reste, aucun projet ne présente de point en contradiction avec le règlement-programme, mises à part des questions de détail, qui n'entraînent en aucun cas une élimination.

1.3 Tableau des surfaces et du cube

Projet	Surface bâtie	Surface utile	Hauteur d'étage	Cube total	Cube sans parking
	m2	m2	m1	m3	m3
			R. - Et.		
J.G. Giorla	550	2'078	3.20-2.75	18'230	8'100
A. Meillard	770	2'380	3.30	24'350	8'900
P.A. Métrailler R. Beaud	810	2'392	3.30-2.80	21'673	8'000
M. Zufferey	810	2'862	3.00	24'730	10'400

(surface utile maximale selon RCC = 2'629 m2)

Remarque : les résultats de ces calculs restent comparables, même si, parfois, la distinction exacte des surfaces et volumes parking-home est difficile à faire. Le volume bâti représente certes un critère de l'économie, mais la conception structurelle et la forme construite sont encore plus déterminantes dans le jugement de cet aspect du problème.

1.4 Respect du programme de construction

Les quatre projets, contrôlés, contiennent entièrement les éléments du programme de construction.

III EXAMEN DETAILLE DES PROJETS

3.1 Projet Jean-Gérard Giorla

Le projet se caractérise par une implantation occupant la moitié nord-ouest du terrain. La forme en L définit une petite place dans l'angle nord et s'ouvre ainsi vers la ville. Le bâtiment organise les fonctions sur 5 niveaux (R+3étages+attique-terrasse) de même forme, au-dessus d'un entresol et de deux étages de parking.

a) Urbanisme

L'occupation minimale du sol, ainsi que la disposition de la forme, permettent des espaces extérieurs bien construits et abrités, créant des rapports de masses à l'échelle de l'îlot. La construction du front de rue, quoiqu'identifiable par l'aile nord sur l'alignement, reste assez floue : la séquence des pleins et des vides s'apparente à une implantation plus "pavillonnaire" qu'urbaine.

b) Architecture

La clarté des propositions du plan et de la coupe résulte d'un parti simple, bien organisé, mais qui ne cherche pas assez à identifier les fonctions d'accueil du rez-de-chaussée par rapport à celles des étages, par la suppression du socle notamment. L'articulation de la forme confère au bâtiment un caractère social, qui évite ainsi la rigueur d'une expression trop médicalisée.

c) Aspects fonctionnels

Dans l'ensemble, le projet ne comporte pas de défauts majeurs. Il n'en reste pas moins que certains points sont criticables et que leur correction pourrait entraîner à revoir le choix du parti. Il en va ainsi :

- du croisement du trajet unités d'habitations et de soins - locaux communs avec l'entrée principale,
- de l'emplacement défavorable de la cuisine par rapport à l'économat et aux ascenseurs.

L'animation de la cour d'entrée, dont l'idée est séduisante, souffre un peu de l'implantation, sur sa face sud-ouest, des locaux de l'administration. On aurait préféré y trouver la cafeteria et le centre de jour. La réunion des divers locaux communs n'est pas vraiment réalisable, comme demandé dans le programme.

Les unités d'habitation et de soins présentent l'avantage de mettre à disposition des pensionnaires des chambres, dont la conception et l'orientation sont multiples et variées. Les groupes de bases sont par contre très séparés et certains locaux de service pourraient être plus judicieusement situés.

d) Parking couvert

Le schéma général fonctionne bien, à première vue, mais l'analyse détaillée révèle un manque de faisabilité dû à une géométrie, des passages notamment, trop étroite. Les modifications structurelles qui en découleraient, en vue d'un redimensionnement, s'avèrent difficiles. C'est d'ailleurs de cette organisation "étriquée" que résulte le rapport très favorable de 90 m³/place de parc.

e) Economie

Le cube du home et la formulation de la structure (mis à part le problème d'une révision nécessaire en fonction du parking) rendent ce projet économique.

3.2 Projet André Meillard

Le bâtiment est conçu sur 4 niveaux (socle+3 étages), comme un tout identifiant bien ses différents composants. En sous-sol, deux étages abritent le parking. L'implantation suit l'alignement de la rue du Stade, libérant, malgré le socle qui avance vers le sud, un maximum de terrain.

a) Urbanisme

La reconnaissance du caractère central du lieu conduit logiquement le projet à vouloir construire la rue, d'une part, et achever la forme de l'îlot, d'autre part. La contiguïté avec le Zodiac, l'implantation sur l'alignement, l'angle "capteur-récepteur" des accès, au nord, le retour d'une aile vers le sud, le socle côté intérieur, proposent une hiérarchie des masses et des espaces extérieurs, qui organise bien le passage de la ville (animation) au jardin (calme).

b) Architecture

L'expression tant du plan que des façades cherche à créer des relations variées entre le dehors et le dedans, mais également entre les différents groupes de fonctions eux-mêmes. Cette identification de chaque activité ne nuit d'ailleurs pas à l'unité organique de l'ensemble et renforce le caractère social, excluant pratiquement toute expression médicalisée. Elle favorise par son caractère chaleureux le développement d'une vie en communauté.

c) Aspects fonctionnels

La différenciation marquée du rez-de-chaussée abritant l'ensemble des espaces communs, d'une part, et des étages d'unités d'habitation et de soins, d'autre part, constitue une des caractéristiques essentielles de ce parti.

Cette différenciation permet d'adapter plus complètement chacun de ces étages à leurs fonctions.

L'organisation du rez-de-chaussée présente ainsi toutes les qualités attendues dans une réalisation de ce type : souplesse d'utilisation, variété des orientations, animation, relations fonctionnelles sans défaut, locaux bien adaptés à leurs fonctions.

De même, les unités d'habitation et de soins correspondent bien aux exigences formulées dans le programme des locaux : variété, groupes de bases identifiables, sans pour autant être trop séparés. Seul l'emplacement de certains locaux de service pourrait être revu dans le but de diminuer les trajets du personnel; par ailleurs, un raccourcissement des distances à parcourir par les pensionnaires serait aussi souhaitable. Ces améliorations s'avèrent réalisables sans difficulté.

Une des autres caractéristiques de ce projet est constituée par le choix délibéré d'orienter une partie importante des chambres, ainsi que les séjours d'étages sur la rue du Stade, soit en direction du nord-ouest. Le groupe d'experts a estimé qu'un ensoleillement suffisant était tout de même assuré et que les relations ainsi créées avec la rue vont tout à fait dans le sens d'une recherche de la meilleure animation possible. En contre partie, les larges dégagements orientés au sud-est, ainsi que les séjours traversants, offrent la possibilité d'y vivre et de profiter du soleil. Ils permettent également un éclairage des chambres au moyen de hauts-jours. Les cheminements à travers l'établissement forment des parcours très riches et exempts de toute monotonie.

d) Parking couvert

Le schéma de fonctionnement ne pose pas de problèmes particuliers, mise à part la rampe interne qui peut être aisément corrigée (économie des moyens). Le rapport de 125 m³/place de parc est élevé, mais la structure relativement simple en assure une bonne faisabilité, une fois certaines corrections effectuées (qui diminueront d'ailleurs le rapport m³/place).

e) Economie

Le cube reste dans la moyenne des autres projets, mais une certaine complexité architectonique peut entraîner, si elle n'est pas entièrement maîtrisée, des coûts très légèrement supérieurs à une formulation structurelle plus simple.

3.3 Projet Paul-Alain Métrailler et Raymond Beaud

Le projet occupe le centre de la parcelle. Le bâtiment, conçu sur une trame triangulaire, est organisé sur 4 niveaux (R+3 étages) au-dessus d'un entresol et de deux étages de parking.

a) Urbanisme

L'implantation centrale ne cherche pas à créer des relations spatiales avec le bâti existant, ne laissant ainsi que des espaces extérieurs résiduels. Objet isolé, pour soi, le projet ne cherche pas non plus à marquer ou construire un front de rue et s'inscrit ainsi dans la typologie pavillonnaire, qui exclut toute reconnaissance du lieu proposé.

b) Architecture

La conception formaliste, reprenant pour son expression formelle et structurelle la trame triangulaire, aboutit à un langage comportant de nombreuses incohérences, tant dans la complication inutile des espaces, que dans l'articulation des volumes. Il semble que l'aspect social soit volontairement laissé de côté au profit d'une expression purement médicalisée, totalement en dehors du sujet.

c) Aspects fonctionnels

Les inconvénients liés au choix d'une trame triangulaire sont nombreux :

- chambres à la forme contraignante empêchant toute liberté d'ameublement. Cette remarque est également valable pour l'ensemble des locaux;
- circulations sinueuses et par endroit très nettement sous-dimensionnées, notamment les halls des chambres.

L'aménagement de l'entrée n'est pas convaincant, l'accès aux ascenseurs est difficile à trouver. Les bureaux de l'administration sont complètement borgnes, ce qui n'est pas acceptable.

L'organisation des divers centres fonctionnels n'est pas satisfaisante.

d) Parking couvert

Le schéma de fonctionnement en sens unique, avec une entrée au nord et une sortie au sud, implique chaque fois le parcours obligé sur la totalité des rampes. La trame triangulaire conduit à des problèmes de dimensionnement rendant la faisabilité du parking très douteuse : structure constructive, géométrie, circulation, rapport défavorable de 125 m³/place.

e) Economie

Le cube du home s'avère être le plus bas, mais cela provient du fait qu'il n'offre que très peu d'espaces de circulation et de dégagement intérieurs : ramenés à leurs justes proportions, ceux-ci feraient considérablement évoluer le chiffre en m³. Par ailleurs, la structure constructive et la forme compliquée rendent le projet très cher.

3.4 Projet Michel Zufferey

Le bâtiment est implanté de la rue du Stade jusqu'aux deux tiers de la parcelle, vers le sud. Il est conçu sur 4 niveaux (R+3 étages) au-dessus du parking.

a) Urbanisme

La tentative de création d'un front de rue n'arrive pas à supprimer l'expression de bâtiment isolé, sans rapport avec son environnement, malgré le rez-de-chaussée proposé sur l'alignement, ainsi que la façade étroite qui le surplombe. La typologie pavillonnaire, déjà citée plus haut, se retrouve ici avec les mêmes conséquences d'espaces résiduels et de masses assez disproportionnées.

b) Architecture

L'expression formelle s'avère être la résultante directe d'un bon organigramme, mais d'une schématisation conférant finalement au bâtiment un caractère trop médicalisé, sans chaleur humaine. Le principe d'une typologie répétitive d'espaces et de cheminements n'apporte pas le minimum de diversité souhaitée dans un tel contexte, tant en plan qu'en façade.

c) Aspects fonctionnels

D'une manière générale, le projet se caractérise par l'extrême rigueur de son organisation intérieure. Son fonctionnement ne peut que rarement être pris en défaut.

Il faut malheureusement constater que cette rigueur et cette clarté sont un peu synonymes de froideur et de monotonie : le parcours intérieur de l'établissement réserve en effet peu de surprises et d'animation, malgré la mise en place tout à fait correcte des divers éléments du programme.

La proposition d'implanter le centre de jour en bordure de la rue du Stade, en face de la sortie du parking et du kiosque, paraît tout à fait judicieuse.

L'étude détaillée et soignée d'une chambre a été appréciée à sa juste valeur. Par contre, l'argumentation selon laquelle ces chambres doivent être toutes identiques n'a pas convaincu, comme par ailleurs l'uniformité des unités de soins, dont la conception n'a pas assez tenu compte du souhait de pouvoir les diviser en différents groupes de pensionnaires.

d) Parking couvert

Le parking couvert fonctionne bien et s'avère d'une bonne faisabilité, avec notamment un bon rapport de 100 m³/place.

e) Economie

Le cube est élevé (par rapport aux autres projets), mais cela découle en partie du fait que le programme maximal a été mis en place : la densité est d'ailleurs dépassée de 9 %.

IV RECOMMANDATION

Le groupe d'experts, à l'unanimité, recommande au maître de l'ouvrage de mandater l'architecte André Meillard pour la poursuite de l'étude du projet.

Il s'agit en effet d'une proposition, qui répond de manière optimale aux objectifs proposés et qui offre les caractéristiques suivantes: souplesse d'organisation, chaleur humaine favorisant la vie de la communauté du home, fonctionnement correct etc.

Les possibilités de développement sont bonnes, mais certaines corrections doivent encore être apportées, dans le parking notamment et dans l'organisation des espaces extérieurs (cour d'école - jardin - place).

Le groupe d'experts, pour le représenter, propose au maître de l'ouvrage de s'adjoindre les conseils de l'architecte François Veillard, jusqu'à l'établissement du projet définitif.

Sierre, le 14 septembre 1983

Pour le groupe d'experts

Le Président:

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping arch on the left that descends into a series of vertical strokes, followed by a horizontal line and a long, thin tail extending to the right.

Bernard Attinger